

Engagements du gouvernement fédéral en matière d'eau douce : Annexe Stratégies de développement durable - 1997

Dans le Tableau 1, on résume les engagements relatifs à l'eau figurant dans les premières Stratégies de développement durable (SDD) présentées par les ministères en 1997; les engagements y sont répartis entre trois volets, selon leur type :

- **Volet 1** – Ministères/organismes ayant pris des engagements relatifs à l'eau qui, débordant des domaines de la conservation de l'eau et de la gestion des eaux usées (engagements relatifs aux efforts d'écologisation des opérations gouvernementales), relèvent d'une gamme plus vaste d'enjeux afférents à l'eau au sein de mandats ministériels
- **Volet 2** – Ministères/organismes ayant pris des engagements relatifs à l'eau qui se limitent aux domaines de la conservation de l'eau et de la gestion des eaux usées et qui s'inscrivent dans les efforts consentis par le gouvernement pour écologiser ses opérations
- **Volet 3** – Ministères/organismes qui n'ont pas pris d'engagements relatifs à l'eau dans leurs SDD de 1997.

Classification des engagements – légende :

I – engagements ministériels internes (écologisation des opérations)

E – engagements externes (qui débordent des opérations ministérielles)

Les **engagements externes** sont en outre distribués en fonction des cinq catégories utilisées dans le document cadre par le Comité interministériel des SMA sur l'eau (CISMAE) :

- Utilisation et économie viables – **V**
- Dangers et prévisions environnementales – **P**
- Santé des écosystèmes – **É**
- Dimension mondiale – **M**
- Santé humaine – **S**

Engagements du gouvernement fédéral en matière d'eau douce : Annexe
Stratégies de développement durable - 1997

TABLEAU 1

1. MINISTÈRES/ORGANISMES QUI ONT PRIS DES ENGAGEMENTS TOUCHANT UNE VASTE GAMME D'ENJEUX RELATIFS À L'EAU (ENGAGEMENTS EXTERNES)				
MINISTÈRE/ ORGANISME	BUTS	OBJECTIFS	EXTRANTS / CIBLES / MESURES	CLASSI- FICATION
Affaires étrangères et Commerce international	I. Participer à l'action coopérative internationale sur les enjeux mondiaux	1. Mettre au point des instruments et mécanismes permettant d'assurer une gestion durable des ressources renouvelables et non renouvelables	A. Promouvoir une meilleure coordination internationale des questions relatives à l'eau douce , en particulier dans les pays en développement, en tenant compte des préoccupations relatives à la qualité et à l'accessibilité de l'eau	E/M
	II. Assurer l'écologisation des opérations ministérielles	1. Adopter et mettre en œuvre des principes et pratiques environnementaux dans la gestion des installations ministérielles	A. Adopter et mettre en œuvre les <i>Lignes directrices sur les pratiques exemplaires du gouvernement en matière de conservation de l'eau</i>	I
Affaires indiennes et du Nord Canada	Grand Nord I. Favoriser et maintenir des partenariats efficaces	1. Renforcer les partenariats avec les autres ministères, les autorités gouvernementales du Nord, les conseils régionaux et les organisations autochtones en vue de promouvoir le DD	A. Mettre en place de nouveaux systèmes de ressources dans les T.N.O. – création de l'Office des eaux du Nunavut, de l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie, de l'Office gwich'in des terres et des eaux, de l'Office des terres et des eaux du Sahtu	E/V
	II. Maintenir et favoriser des milieux sains	1. S'assurer que les activités de réglementation résiduelles d'AINC (MAINC au moment où la SDD a été rédigée, en 1997) soient complémentaires des activités des conseils et des commissions de gestion des ressources	A. Privilégier un système rigoureux d'inspection des eaux et de conformité – inspections prioritaires pour les concessions d'eau B. Gérer les écosystèmes aquatiques de manière à conserver et à protéger les ressources en eau a. Contrôler les sources ponctuelles de pollution de l'eau et de pollution transfrontalière des eaux b. Aider à mettre en œuvre l'Accord général sur les eaux du bassin fluvial du Mackenzie c. Revoir périodiquement et modifier les réseaux de contrôle des ressources en eau (qualité et quantité) d. Mettre en œuvre la réponse du gouvernement aux recommandations de l'étude sur les bassins des rivières du Nord C. Procéder à une gestion efficace des démarches d'exploration et de développement des ressources non renouvelables – poursuivre le contrôle de la pollution de l'eau	E/V E/É E/M E/M E/P E/V E/P
	Programme des affaires indiennes et inuit I. Accroître la capacité des collectivités de participer à la gestion des ressources naturelles	1. Résoudre les incompatibilités entre les besoins exprimés et les obstacles législatifs en matière de développement économique	A. Trouver des moyens de soutenir les priorités des communautés des Premières nations et des Inuits là où il y a conflit – exemple : cession de droits forestiers dans le but de protéger des ressources en eau vitales	E/V

Engagements du gouvernement fédéral en matière d'eau douce : Annexe
Stratégies de développement durable - 1997

	Opérations internes I. Prêcher par l'exemple	1. Conservation de l'eau	A. Déterminer la consommation en eau et la gestion des ressources – examiner la consommation d'eau (avant le 30 septembre 1998) B. Promouvoir la conservation de l'eau – élaborer un programme de sensibilisation visant à inciter les employés à conserver l'eau (avant le 31 mars 1998) C. Établir la faisabilité de l'installation des dispositifs économiseurs d'eau et des appareils à faible utilisation et élaborer un plan d'action pour les propriétés du MAINC (AINC) (avant le 31 décembre 1998)	I I I
Agence canadienne de développement international	I. Appuyer les efforts visant à fournir de l'eau et des services sanitaires par le truchement de l'aide au développement	1. Améliorer l'accessibilité, la qualité et la fiabilité de l'eau potable et des services sanitaires	Note : dans sa SDD de 1997, l'Agence canadienne de développement international ne faisait état d'aucune cible précise en matière d'eau et d'assainissement	E/M
Agriculture et Agroalimentaire Canada	I. Améliorer la compréhension	1. Renforcer la capacité du Ministère de renseigner adéquatement afin de faciliter l'intégration des facteurs environnementaux aux processus décisionnels sectoriel et ministériel	A. Élaborer un système de modélisation économique-environnementale intégré permettant d'évaluer et de prédire les incidences des politiques et des décisions concernant la production sur l'eau, le sol et le changement climatique (1997-1998)	E/P
	II. Favoriser la bonne gestion de l'environnement et des ressources	1. Élaborer des mécanismes qui encouragent l'adoption, par le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, de pratiques qui maximisent les avantages de l'utilisation diversifiée des ressources naturelles et de leur bonne gestion	A. Travailler en collaboration avec des partenaires du secteur à l'analyse et à la présentation de rapports (1998–1999) : a. Sur les liens entre les pratiques agricoles et la condition des ressources en eau b. Sur les pratiques exemplaires de gestion qui permettent d'améliorer la qualité de l'eau et de rendre son utilisation plus efficiente à l'intérieur et à l'extérieur de l'exploitation agricole B. Travailler avec des partenaires du secteur et des provinces à l'amélioration de la qualité de l'eau et à l'atténuation des problèmes de dégradation des terres dans la région des Prairies (démarche permanente), c'est-à-dire : a. Aider à élaborer et à mettre en œuvre des plans de conservation de l'eau et d'approvisionnement en eau b. Planifier et aménager des approvisionnements en eau pour utilisation personnelle et industrielle ou pour l'irrigation c. Organiser des démonstrations et des ateliers pratiques et publier des fiches techniques sur l'utilisation durable du sol et les pratiques de gestion, ainsi que sur des sujets comme la qualité et la disponibilité de l'eau C. En collaboration avec les partenaires du secteur, mettre en œuvre le Plan d'action d'AAC pour la biodiversité – c'est-à-dire, entre autres choses, concevoir des traitements systématiques importants, des guides d'identification, des catalogues taxonomiques portant, par exemple, sur les bio-indicateurs de la qualité du sol et de l'eau et sur les plantes aquatiques (1998-1999)	E/V E/V E/V E/V E/V E/É

Engagements du gouvernement fédéral en matière d'eau douce : Annexe
Stratégies de développement durable - 1997

	III. Innover et trouver des solutions	<p>1. Par le truchement de la recherche-développement, mettre à la disposition de l'industrie plus de systèmes et de technologies pouvant atténuer les effets environnementaux de l'agriculture à l'intérieur et à l'extérieur des exploitations agricoles.</p> <p>2. Délimiter les zones qui présentent le plus de risques sur le plan de l'environnement</p>	<p>A. En collaboration avec les provinces, les universités et l'industrie, améliorer la qualité et l'utilisation de l'eau en mettant au point de meilleures pratiques de gestion du bétail et des cultures (démarche permanente)</p> <p>A. Fournir l'information et l'interprétation des données concernant la localisation, la quantité et la qualité des ressources pédologiques et hydriques pour l'agriculture (p. ex. cartes de risque du Sud de l'Ontario identifiant les régions vulnérables à la pollution de l'eau de source agricole) (démarche permanente)</p> <p>B. Déterminer la productivité et la vulnérabilité à la contamination de systèmes précis de ressources en eau des Prairies (études sur le milieu aquifère, études sur les bassins hydrologiques, etc.) (démarche permanente)</p> <p>C. Mettre à la disposition des producteurs agricoles, des décideurs et des entreprises du secteur agricole l'information qui leur permettra de déterminer l'utilisation la plus appropriée du sol et des ressources en eau (démarche permanente)</p>	<p>E/V</p> <p>E/V</p> <p>E/V</p> <p>E/V</p>
Environnement Canada	I. Accroître la capacité d'Environnement Canada d'atteindre les buts du développement durable	1. Accroître la capacité d'Environnement Canada de recourir à la science, à une analyse socioéconomique et à des perspectives axées sur le marché pour la gestion des substances toxiques	A. Élaborer 50 lignes directrices canadiennes pour la qualité de l'environnement – concernant l'eau et les substances toxiques qui constituent une préoccupation à l'échelon national (1998)	E/É
	II. Fournir aux Canadiens les instruments dont ils ont besoin pour prendre de bonnes décisions dans un environnement changeant	<p>1. Contribuer à la compétitivité des entreprises canadiennes sur le marché international</p> <p>2. Prédire une plus grande variété de paramètres environnementaux sur différentes échelles temporelles</p>	<p>A. Réaliser un projet pilote – prévisions relatives aux niveaux et à la quantité d'eau (1997)</p> <p>A. Combiner l'expertise météorologique et hydrologique pour fournir des prédictions sur le niveau des eaux dans les bassins de façon à réduire au minimum les dangers d'inondation tout en maximisant les avantages potentiels des réservoirs d'eau</p>	<p>E/P</p> <p>E/P</p>
	III. Donner l'exemple en matière d'écologisation des opérations du gouvernement	<p>1. Montrer l'exemple en adoptant une gestion saine de l'environnement</p> <p>2. Travailler avec d'autres ministères dans le but de partager les pratiques exemplaires dans l'écologisation des opérations du gouvernement</p>	<p>A. Réduire de 75 % la consommation d'eau (1998)</p> <p>A. Établir des partenariats pour combler les lacunes de la réglementation relative à la protection de l'environnement au sein de l'appareil fédéral – y compris dans le domaine des décharges des eaux usées</p>	<p>I</p> <p>I</p>
Patrimoine canadien¹	I. Protéger et préserver le patrimoine naturel du Canada	1. Faire preuve de leadership au chapitre de l'intendance coopérative du patrimoine	A. Conserver le rôle prépondérant dans le programme Réseau des rivières du patrimoine canadien (RRPC) – continuer à faciliter les études portant sur des rivières désignées du patrimoine canadien, offrir des services de secrétariat à la Commission des rivières du patrimoine canadien	E/É

¹ Comme l'Agence Parcs Canada n'était pas un organisme distinct lors du dépôt des premières SDD, la SDD de Patrimoine canadien faisait état des priorités des deux entités en matière de développement durable.

Engagements du gouvernement fédéral en matière d'eau douce : Annexe
Stratégies de développement durable - 1997

	II. Faire montre d'une gestion environnementale exemplaire dans toutes les opérations de Parcs Canada	1. Réduire et prévenir la pollution due à l'exploitation des installations et des terres 2. Réduire au minimum le gaspillage des ressources et du matériel	A. S'assurer que toutes les installations rejetant des eaux usées soient conformes aux lignes directrices formulées par le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) pour ce qui touche à la qualité des effluents et au traitement des eaux usées dans les établissements sous contrôle fédéral – contrôler la qualité des effluents et, au besoin, améliorer les installations A. Réduire la quantité d'eau utilisée et, par voie de conséquence, la quantité des eaux usées traitées – adopter des technologies permettant d'économiser l'eau, se familiariser avec les pratiques en la matière	I I
Pêches et Océans Canada	I. Connaître des écosystèmes marins et d'eau douce	1. Acquérir, appliquer et communiquer diverses connaissances sur les ressources marines et les ressources d'eau douce du Canada	A. Établir un fondement scientifique plus fiable pour la conservation des habitats d'eau douce et les ressources halieutiques B. Communiquer aux clients, aux partenaires, aux intervenants et à la population des connaissances sur l'environnement d'eau douce	E/É E/P
	II. Gérer et protéger les ressources halieutiques et aquatiques, de même que le milieu marin	1. Adopter une démarche intégrée et cohérente de la gestion de l'environnement marin et de l'environnement d'eau douce	A. Élaborer et mettre en œuvre des projets de recherche panécosystémiques sur les eaux douces – en mettant à contribution des équipes multidisciplinaires	E/É
	III. Préserver la sécurité maritime	1. Améliorer la sécurité d'utilisation de l'environnement marin et de l'environnement d'eau douce	A. Moderniser et simplifier le cadre législatif et réglementaire de la Garde côtière canadienne en modifiant la <i>Loi sur la protection des eaux navigables</i> – pour renforcer la sécurité maritime, la protection de l'environnement et le droit du public à la navigation B. Élaborer un programme de surveillance aérienne pour prévenir les rejets opérationnels des navires dans les eaux canadiennes	E/V E/P
Ressources naturelles Canada	I. Limiter le plus possible les répercussions de l'exploitation et de l'utilisation des ressources naturelles sur la sécurité des Canadiens et sur l'environnement	1. Atténuer le changement climatique et s'y adapter – recherche sur les eaux souterraines pour déterminer les répercussions de l'abaissement du niveau des nappes phréatiques	Note : dans sa SDD de 1997, RNCan ne faisait état d'aucune cible particulière en matière de recherche sur les eaux souterraines	E/P
	II. Prêcher par l'exemple	1. Gérer et réduire les déchets 2. Consommer l'eau et l'énergie de façon efficiente	A. Évaluer un laboratoire par année pour assurer sa conformité aux normes concernant les eaux usées A. Réduire la consommation d'eau de 30 % par rapport aux niveaux de 1994-1995 (pour 2000)	I I
Santé Canada	I. Promouvoir et améliorer la santé de la population	1. Favoriser le développement sain des enfants et des jeunes	A. Protéger la santé des enfants en adoptant des mesures liées à l'innocuité microbiologique de l'eau potable – conformément à la « <i>Declaration of the Environment Leaders of the Eight on Children's Environmental Health</i> » (non traduit) (1997)	E/S

Engagements du gouvernement fédéral en matière d'eau douce : Annexe
Stratégies de développement durable - 1997

	II. Déterminer et réduire les risques pour la santé qui sont attribuables à l'environnement	1. Contrôler les substances toxiques dans l'environnement 2. Surveiller et contrôler les maladies associées à l'environnement	A. Mettre en œuvre des stratégies de prévention ou de réduction des risques relativement à une cinquantaine de substances (par exemple, d'autres lignes directrices en matière d'eau potable) (pour 2001) A. Poursuivre et intensifier la collecte et l'analyse des données environnementales concernant le traitement de l'eau potable par les municipalités B. Renforcer les interventions ministérielles visant à promouvoir et à renforcer l' accès à l'eau potable des communautés inuites et autochtones	E/S E/S E/S
	III. Intégrer le développement durable aux opérations matérielles du Ministère	1. Mettre en œuvre une approche méthodique de gestion des aspects environnementaux des opérations matérielles du Ministère 2. Réduire les incidences environnementales de l'exploitation des installations du Ministère	A. Intégrer les pratiques environnementales actuelles à un système panministériel de gestion environnementale reposant sur les normes ISO (pour 1999-2000) : rejet des eaux usées et conservation de l'eau A. Réduire la consommation d'eau dans les laboratoires et hôpitaux qui relèvent du Ministère B. Satisfaire à toutes les normes municipales, provinciales/territoriales applicables pour ce qui touche aux rejets des eaux usées des principales installations ministérielles (pour 1998-1999)	I I I
2. MINISTÈRES/ORGANISMES QUI N'ONT PRIS QUE DES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE CONSERVATION D'EAU ET DE GESTION DES EAUX USÉES – ENGAGEMENTS QUI S'INSCRIVENT DANS LES EFFORTS D'ÉCOLOGISATION DES OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES (ENGAGEMENTS INTERNES)				
Agence des douanes et du revenu du Canada	I. Réduire les effets environnementaux des opérations en appui aux objectifs du DD	1. Conserver la ressource – promouvoir l' utilisation efficiente des ressources en eau pour obtenir des avantages économiques et environnementaux	Note : dans sa SDD de 1997, l'Agence des douanes et du revenu du Canada ne faisait état d'aucune cible précise concernant l'utilisation efficace de l'eau	I
Anciens combattants Canada	I. Intégrer le développement durable aux processus décisionnels et à la culture organisationnelle du portefeuille des Anciens combattants	1. Assurer une gérance responsable de l'environnement dans l'exercice des fonctions de gestion 2. Élaborer un Système de gestion de l'environnement (SGE) 3. Réduire les incidences environnementales	A. Ajouter aux baux des clauses d'assurance de la qualité environnementale – à titre de locataire, exiger que toutes les installations satisfassent aux exigences matérielles du Ministère en ce qui concerne la gestion écologique de l'eau A. Élaborer le Guide des procédures du SGE et assurer une gestion adéquate des dossiers y afférents – inclure des procédures à suivre au regard de l'eau B. Mettre en place des mécanismes pour mesurer avec plus d'exactitude les incidences environnementales des opérations d'ACC – installer des compteurs d'eau et d'électricité là où c'est possible (pour 1999-2000) A. Mettre en œuvre des pratiques exemplaires visant la réduction de la consommation d'eau : a. Établir de meilleurs moyens de mesurer la consommation d'eau	I I I I

Engagements du gouvernement fédéral en matière d'eau douce : Annexe
Stratégies de développement durable - 1997

			<p>b. Afficher au moins quatre pratiques exemplaires visant la conservation de l'eau dans la page SGE du site Intranet d'ACC (pour 1999-2000)</p> <p>c. Travailler de concert avec TPSGC à réduire de 15 %, au cours des trois prochaines années, la consommation d'eau dans les immeubles appartenant à l'administration fédérale où ACC occupe au moins 20 % des bureaux</p>	<p> </p> <p> </p>
Citoyenneté et Immigration Canada	I. Écologiser les opérations	1. Conserver l'eau – conserver l'eau et améliorer l'état de l'eau rejetée dans l'environnement	Note : dans sa SDD de 1997, Citoyenneté et Immigration Canada ne faisait état d'aucune cible précise en matière de conservation de l'eau	
Défense nationale	I. Maximiser les possibilités de prévention de la pollution	<p>1. Réduire au minimum la consommation des ressources</p> <p>2. Faire en sorte que les effluents émanant des activités et des installations de défense satisfassent aux normes applicables</p>	<p>A. Réduire de 20 % (par rapport aux niveaux de 1989-1990) la consommation des eaux traitées des infrastructures (pour 2001) :</p> <p>a. Concevoir/réaménager des installations en vue d'une faible consommation d'eau (dispositifs à faible débit, par exemple)</p> <p>b. Contrôler en permanence l'utilisation des eaux traitées</p> <p>c. Installer des compteurs d'eau (au besoin)</p> <p>d. Réutiliser l'eau là où la chose se révèle pratique</p> <p>e. Entretenir les systèmes de distribution d'eau et des dispositifs afférents pour réduire les fuites d'eau</p> <p>A. Faire en sorte que les stations d'épuration des eaux d'égout et de déversement des eaux pluviales soient conformes aux normes applicables (pour 2000) :</p> <p>a. Mener à terme le Programme d'optimisation des usines d'épuration des eaux usées</p> <p>b. Contrôler régulièrement la qualité des effluents des usines de traitement des eaux</p> <p>c. Effectuer une évaluation des risques associés aux effluents des égouts pluviaux</p> <p>d. Contrôler et gérer les effluents des égouts pluviaux à haut risque</p>	<p> </p>
Gendarmerie royale du Canada (GRC) (La GRC a volontairement déposé une SDD)	I. Réduire la consommation d'eau	1. Réduire la consommation d'eau dans les installations que possède la GRC	<p>A. Encourager le remplacement des robinetteries existantes par des dispositifs de conservation dans les installations que possède/loue la GRC</p> <p>B. Choisir six installations du corps policier et vérifier leur consommation en eau</p> <p>C. Élaborer des spécifications s'appliquant aux dispositifs de conservation de l'eau – spécifications appelées à figurer dans le manuel de gestion des biens</p> <p>D. Étudier la possibilité d'installer des bassins de rétention des eaux ménagères – eaux ménagères qu'on utiliserait pour le jardinage et le lavage des automobiles</p>	<p> </p> <p> </p> <p> </p> <p> </p>
Industrie Canada	I. Assurer une bonne intendance/gestion	1. Écologiser les opérations – conservation de l'eau	A. Réduire la consommation d'eau	
Justice Canada	I. Améliorer l'intendance à l'égard des installations matérielles du Ministère	1. Réduire les effluents	<p>A. Réduire le volume d'effluents de 30 % par rapport aux niveaux de 1997 (avant la fin de 1999)</p> <p>a. Installer des robinets à faible débit pour réduire la quantité d'eau qui s'écoule vers les systèmes d'égout</p> <p>b. Séparer les eaux grises qui viennent des systèmes de chauffage, de ventilation et</p>	<p> </p> <p> </p> <p> </p>

Engagements du gouvernement fédéral en matière d'eau douce : Annexe
Stratégies de développement durable - 1997

			<p>de climatisation en vue de leur élimination par les égouts d'eau de pluie ou leur utilisation pour l'irrigation</p> <p>c. Raccorder les descentes d'eau pluviale aux égouts d'eau de pluie plutôt qu'aux égouts séparatifs (si possible)</p> <p>d. Exiger l'utilisation de robinets écologiques lorsqu'on doit procéder à des travaux de construction et de rénovation</p>	<p> </p> <p> </p>
<p>Service correctionnel du Canada (Le SCC a volontairement déposé une SDD)</p>	<p>I. Assurer et améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines (à partir de la stratégie sous-jacente aux opérations des établissements pénitentiaires, à l'exclusion de Corcan)</p>	<p>1. Réduire au minimum la consommation d'eau potable</p> <p>2. Réutiliser les eaux usées; utiliser de l'eau non traitée – eau de puits, eau de pluie, eau des lacs et des rivières – comme eau sanitaire là où pareille mesure ne représente aucun danger et est économique</p> <p>3. Épurer l'eau jusqu'à ce qu'elle soit conforme aux normes acceptables pour un système d'approvisionnement en eau sanitaire (là où les eaux usées sont traitées dans des stations d'épuration du SCC) et, finalement, à une norme tertiaire</p>	<p>A. Réduire la consommation d'eau potable à 400 litres/jour/occupant dans les établissements ne disposant pas d'un système d'approvisionnement distinct pour l'eau sanitaire (avant avril 2000)</p> <p>B. Modifier les lignes directrices d'aménagement pour en arriver à une consommation d'eau potable inférieure à 250 litres/jour/occupant dans les établissements neufs et rénovés (avant avril 2000)</p> <p>A. Satisfaire aux normes provinciales en matière d'épuration secondaire dans toutes les stations d'épuration des eaux usées du SCC (avant avril 2000)</p>	<p> </p> <p> </p> <p> </p> <p> </p>
<p>Transports Canada</p>	<p>I. Utilisation de la ressource</p> <p>Note : Transports Canada a défini des secteurs de responsabilité plutôt que d'arrêter des buts</p>	<p>1. Réduire la consommation d'eau</p>	<p>A. Réduire la consommation d'eau de 5 % par rapport à l'année de référence 1997 à 2000</p>	<p> </p>
	<p>II. Eau</p>	<p>1. Élaborer des programmes de surveillance de toutes les installations</p>	<p>A. Pour 2000</p>	<p> </p>
<p>Travaux publics et Services gouvernementaux Canada</p>	<p>I. Contribuer à l'utilisation efficiente de l'eau, ressource renouvelable, dans les installations fédérales</p>	<p>1. Promouvoir, auprès des locataires, des pratiques visant la conservation de l'eau dans les activités quotidiennes</p> <p>2. Réduire la consommation d'eau à mesure que diminue l'inventaire des locaux à bureaux – dans la foulée de la réduction des effectifs de l'appareil gouvernemental</p>	<p>Note : dans sa SDD de 1997, TPSGC ne faisait état d'aucune cible précise en matière d'eau</p>	<p> </p> <p> </p>

Engagements du gouvernement fédéral en matière d'eau douce : Annexe
Stratégies de développement durable - 1997

	II. Contribuer à un programme fédéral proactif de prévention de la pollution	1. Faire en sorte que les réseaux d'assainissement privés desservant les installations de la Couronne soient construits et gérés conformément aux règlements applicables	Note : dans sa SDD de 1997, TPSGC ne faisait état d'aucune cible précise en matière d'eau	I
	III. Contribuer à la protection des aires naturelles et à la conservation de la biodiversité par la prise en charge d'activités axées sur l'eau douce	1. Revoir le <i>Devis directeur national</i> pour y intégrer des considérations environnementales de manière à tenir compte des normes fédérales afférentes à la conservation de l'eau	Note : dans sa SDD de 1997, TPSGC ne faisait état d'aucune cible précise en matière d'eau	I

3. MINISTÈRES/ORGANISMES QUI N'ONT PRIS AUCUN ENGAGEMENT RELATIF À L'EAU

Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'ACEE a déposé volontairement une SDD)

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Bureau du vérificateur général (le BVG a déposé volontairement une SDD)

Développement des ressources humaines Canada

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Finances Canada

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Solliciteur général Canada

Source : Stratégies ministérielles de développement durable présentées en 1997

Dans le Tableau 2, on résume les engagements relatifs à l'eau figurant dans les deuxièmes Stratégies de développement durable (SDD) présentées par les ministères en 2001; les engagements y sont répartis entre trois volets, selon leur type :

- **Volet 1** – Ministères ayant pris des engagements relatifs à l'eau qui, débordant des domaines de la conservation de l'eau et de la gestion des eaux usées (engagements relatifs aux efforts d'écologisation des opérations gouvernementales), relèvent d'une gamme plus vaste d'enjeux afférents à l'eau au sein de mandats ministériels
- **Volet 2** – Ministères/organismes ayant pris des engagements relatifs à l'eau qui se limitent aux domaines de la conservation de l'eau et de la gestion des eaux usées et qui s'inscrivent dans les efforts consentis par le gouvernement pour écologiser ses opérations
- **Volet 3** – Ministères/organismes qui n'ont pas pris d'engagements relatifs à l'eau dans leurs SDD de 2001

Classification des engagements – légende :

I – engagements ministériels internes (écologisation des opérations)

E – engagements externes (qui débordent des opérations ministérielles)

Les **engagements externes** sont en outre distribués en fonction des cinq catégories utilisées dans le document cadre par le Comité interministériel des SMA sur l'eau (CISMAE) :

- Utilisation et économie viables – **V**
- Dangers et prévisions environnementales – **P**
- Santé des écosystèmes – **É**
- Dimension mondiale – **M**
- Santé humaine – **S**

Engagements du gouvernement fédéral en matière d'eau douce : Annexe
Stratégies de développement durable - 1997

TABEAU 2

1. MINISTÈRES QUI ONT PRIS DES ENGAGEMENTS TOUCHANT UNE VASTE GAMME D'ENJEUX RELATIFS À L'EAU (ENGAGEMENTS EXTERNES)				
MINISTÈRE/ ORGANISME	BUTS	OBJECTIFS	EXTRANTS / CIBLES / MESURES	CLASSI- FICATION
Affaires étrangères et Commerce international	I. Améliorer les mécanismes ministériels afin de s'assurer que le DD soit un principe directeur au sein du Ministère	1. Élaborer un système de gestion environnementale pour les opérations matérielles – système qui soit conforme aux normes ISO 14000	A. Mettre en œuvre des programmes de gestion environnementale dans 11 secteurs prioritaires – dont la gestion de l'eau (avant mars 2003)	I
	II. Promouvoir le DD dans les activités internationales du Ministère	1. Négocier des accords bilatéraux et multilatéraux pour promouvoir la gestion et la préservation efficaces des ressources naturelles	A. Veiller à l'adoption du projet de loi C-15 (modifications à la Loi sur le traité des eaux limitrophes internationales) prohibant le captage et le transfert des eaux limitrophes hors de leur bassin hydrographique , s'appliquant surtout aux Grands Lacs (en 2001)	E/M
			B. Collaborer avec les autres ministères, les provinces, le gouvernement des États-Unis, les gouvernements des États américains et les organisations binationales et régionales (la Commission mixte internationale, par exemple) en vue : a. D'élaborer des mesures permettant de s'attaquer au problème des espèces aquatiques nuisibles et à la question des eaux de ballast (à la grandeur du bassin des Grands Lacs)	E/É
			b. De mettre en œuvre la Stratégie binationale sur les produits toxiques de 1997 afin d'éliminer pratiquement le déversement de certains produits toxiques persistants (l'eau est plus propre qu'il y a 50 ans mais les produits toxiques, entre autres choses, demeurent un problème) c. De garantir la sécurité future de l'écosystème par des mesures nationales et bilatérales visant à préserver la quantité d'eau des Grands Lacs (40 millions de Canadiens et d'Américains dépendent de l'écosystème des Grands Lacs)	E/É
	2. Améliorer l'efficacité du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), principale source de financement multilatéral au regard des questions de changement climatique, de diversité biologique, d'appauvrissement de l'ozone et des eaux internationales	Note : Dans sa SDD de 2001, le MAECI ne faisait état d'aucune cible précise apte à faciliter la réalisation de cet objectif.	E/M	
Affaires indiennes et du Nord Canada	Grand Nord I. Assurer un environnement humain et naturel en santé	1. Gérer les terres et les ressources de façon globale	A. Augmenter le niveau de compréhension de la qualité et de la quantité des ressources en eau dans le Nord (démarche permanente) : a. Gérer les programmes de surveillance de la quantité d'eau par rapport au niveau de référence dans les trois territoires et, au besoin, réaliser des études de la qualité de l'eau et assurer une surveillance en la matière – établir un rapport sur l'historique et les tendances actuelles (qualité et quantité) de sous-bassins particuliers à usage multiple au	E/P

Engagements du gouvernement fédéral en matière d'eau douce : Annexe
Stratégies de développement durable - 1997

			Yukon (avant mars 2002) b. Élaborer et mettre en œuvre un plan d'activités pour la surveillance de l'eau dans les T.N.O. et le Nunavut et en évaluer le rendement	E/V
	II. Utiliser de façon durable les ressources naturelles du Nord	1. Régler les questions de réglementation associées à l'administration et au contrôle des ressources naturelles et de l'infrastructure pertinente (pour 2003)	A. Établir une loi pour la gestion des ressources du Nunavut – dépôt (une fois encore) de lois sur les eaux et sur les droits de surface	E/V
Dans sa SDD de 2001, AINC ne faisait état d'aucun engagement relatif à l'eau pour le Programme des affaires indiennes et inuit et le Programme de l'administration				
Agriculture et Agroalimentaire Canada	I. Assurer le développement durable de nos ressources naturelles	1. Améliorer la santé de l'eau	A. Collaborer avec le secteur et les divers intervenants, en ciblant les zones de production agricole intensive, pour accroître la capacité du secteur de réduire le risque de contamination de l'eau par le fumier ou les éléments nutritifs (azote et phosphore) et pour améliorer la capacité des secteurs de l'agriculture primaire et de la transformation agroalimentaire de gérer les ressources en eau et d'en faire un usage plus efficace :	E/V
			a. Réduire la proportion de terres agricoles à risque modéré ou élevé de contamination de l'eau par l'azote et le phosphore dans les zones à risque (pour 2006)	E/V
			b. Intensifier l' adoption des pratiques exemplaires en matière d'utilisation de l'eau par les exploitations agricoles et les installations de transformation des aliments (pour 2006)	E/V
			B. Mener des activités de recherche et de développement en vue d'améliorer la qualité et la gestion de l'eau et d'accroître notre compréhension des facteurs qui ont une incidence sur la qualité et la disponibilité de l'eau :	E/P
			a. Mener ou financer des projets de recherche relatifs à la qualité de l'eau, à la gestion durable des éléments nutritifs et à l'irrigation durable , afin d'améliorer la compréhension des facteurs qui ont une incidence sur la qualité et sur la disponibilité de l'eau (démarche permanente)	E/P
			C. Tenir des activités d'éducation et de sensibilisation afin de promouvoir les pratiques exemplaires dans le but d'optimiser la production et d'en réduire au minimum les incidences négatives sur l'environnement :	
			a. Entreprendre ou financer des projets visant à accroître l' adoption, par les producteurs, de pratiques exemplaires ou technologies qui conservent les ressources en eau , notamment des projets d'éducation et de sensibilisation (démarche permanente)	E/V
			D. Évaluer les possibilités d'action qui pourraient améliorer l'accès du public à un approvisionnement sûr en eau de qualité :	E/V
a. Identifier, analyser, évaluer et mettre en œuvre des politiques qui pourraient accroître la capacité du secteur de gérer les ressources en eau (démarche permanente)	E/V			

Engagements du gouvernement fédéral en matière d'eau douce : Annexe
Stratégies de développement durable - 1997

	II. Améliorer la connaissance de la nature et de l'utilisation des ressources et des écosystèmes marins et d'eau douce à l'appui du processus décisionnel	1. Acquérir une meilleure compréhension, étoffer nos connaissances et miser sur une information scientifique plus opportune pour étayer le processus décisionnel	A. Améliorer la recherche scientifique – élaborer un cadre opérationnel en vue d'intégrer les considérations liées aux écosystèmes dans le cadre de gestion des pêches et des océans (avant la fin de 2002)	E/É
	III. Recourir aux connaissances et aux nouvelles technologies pour soutenir le développement durable et l'utilisation sécuritaire des ressources marines et d'eau douce	1. Recourir aux connaissances, à l'information et aux nouvelles technologies pour favoriser l'utilisation durable des ressources marines et d'eau douce	A. Recourir à des stratégies de gestion des pêches plus efficaces fondées sur le principe de la prévention	E/V
	IV. Réduire les incidences matérielles négatives des opérations du Ministère sur l'environnement	1. Faire en sorte que les opérations ministérielles soient conformes aux normes de gestion environnementale canadiennes et internationales	A. Établissement des niveaux de référence du rendement environnemental (eau/eaux usées, par exemple) pour les grandes installations du MPO (avant la fin de 2001)	I
Ressources naturelles Canada	I. Fournir aux Canadiens de l'information qui facilitera la prise de décisions équilibrées au sujet des ressources naturelles	1. Miser sur des connaissances intégrées et accessibles	A. Préparer une Stratégie nationale sur les eaux souterraines faisant état des mesures qui seront prises par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et, notamment, des accords écrits conclus entre les ministères et les provinces (pour 2002) B. Élaborer une base de données nationale sur les eaux souterraines qui servira à préparer la synthèse nationale sur les principaux réservoirs d'eaux souterraines au Canada (pour 2003)	E/P E/P
	II. Mettre à la disposition des Canadiens un Ministère géré avec efficience et efficacité	1. Tabler sur une amélioration continue 2. Intégrer le DD aux opérations de RNCan	A. Améliorer le rendement en matière d'environnement, de santé et de sécurité en mesurant les principales caractéristiques des activités et opérations et en adaptant les programmes et les méthodes, au besoin, selon les résultats – procéder à des évaluations de la conformité des eaux usées aux principales installations de recherche de RNCan (pour 2003) B. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de conservation de l'eau pour RNCan (pour 2002)	I I

Engagements du gouvernement fédéral en matière d'eau douce : Annexe
Stratégies de développement durable - 1997

Transports Canada	I. Réduire la pollution de l'eau Note : TC a cerné des défis plutôt que des buts	1. Améliorer l'efficacité des programmes actuels d'inspection et de surveillance des rejets dans l'océan – de concert avec Pêches et Océans Canada et Environnement Canada (pour 2002-2003)	A. Assurer le suivi de la totalité des rapports sur la pollution et des repérages aériens dans les eaux canadiennes (pour 2001-2002)	E/P
			B. Étudier le régime de surveillance aérienne de Transports Canada dans les eaux de l'Atlantique (pour 2002-2003)	E/P
			C. Accroître la capacité de surveillance des eaux canadiennes de l'Atlantique – à la lumière des résultats de cette étude (pour 2002-2003)	E/P
		2. Collaborer avec l'industrie maritime, d'autres ministères et les intervenants intéressés à l'élaboration de nouveaux règlements et de nouvelles normes sur la gestion des eaux de ballast et d'autres problèmes associés à la nocivité d'espèces aquatiques (pour 2002-2003)	A. Élaborer de nouveaux règlements et de nouvelles normes pour la gestion des eaux de ballast au Canada (pour 2002-2003)	E/É
		3. Chercher à savoir si l'application d'un programme de normes de rendement pour l'exploitation écologique des navires et de mesures incitatives pour l'exploitation des navires écologiques aurait une incidence positive sur la réduction de la pollution de l'eau et de l'air – en collaboration avec Pêches et Océans Canada (Garde côtière canadienne) (pour 2002-2003)	A. Mettre en œuvre (si cela est jugé utile), en collaboration avec Pêches et Océans Canada et d'autres organismes exigeant des frais, un programme de normes de rendement et de mesures incitatives pour l'exploitation écologique des navires (pour 2002-2003)	E/É
		4. Déterminer les déversements, par des tierces parties, d'effluents et de déchets dans les ports canadiens (pour 2001-2002)	A. Préparer un inventaire des lieux problématiques, pour les ports appartenant à Transports Canada, en examinant les actuelles vérifications et études environnementales de base (pour 2001-2002)	E/É
		B. Établir un cadre de surveillance pour les propres ports de Transports Canada comprenant la détermination des projets, une analyse et l'échéancier de l'assainissement (en 2002-2003)	E/É	
	II. Améliorer la gestion de l'environnement en ce qui concerne les opérations et les terres de Transports Canada	1. Contrôler la qualité de l'eau	A. Contrôler la qualité de l'eau à toutes les installations pour l'année 2000 (cible définie dans la SDD de 1997; démarche en cours)	I
		2. Contrôler la consommation d'eau	A. A souligner : Par rapport de l'objectif de contrôler la consommation d'eau, – il y a eu annulation de la cible de réduction de 5 % de la consommation d'eau par rapport à l'année de référence, 1997 à 2000 (la collecte des données relative à l'utilisation de l'eau n'était pas d'un bon rapport coût-efficacité)	I

Engagements du gouvernement fédéral en matière d'eau douce : Annexe
Stratégies de développement durable - 1997

2. MINISTÈRES/ORGANISMES QUI N'ONT PRIS QUE DES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE CONSERVATION D'EAU ET DE GESTION DES EAUX USÉES – ENGAGEMENTS QUI S'INSCRIVENT DANS LES EFFORTS D'ÉCOLOGISATION DES OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES (ENGAGEMENTS INTERNES)				
Agence canadienne d'évaluation environnementale (L'ACEE a volontairement déposé une SDD)	I. Soutenir les activités internes et externes de l'Agence dans leur contribution au développement durable	1. Augmenter les pratiques environnementales durables de l'Agence	A. Mettre en œuvre des plans d'action et établir des rapports annuels sur les cinq éléments du Système de gestion environnementale de l'Agence, y compris sur la conservation des eaux (pour 2002)	I
Agence des douanes et du revenu du Canada	I. Rendre les opérations plus écologiques pour contribuer au DD	1. Faire preuve de leadership et démontrer sa détermination en matière de DD en poursuivant l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de gestion de l'environnement qui soit conforme au modèle ISO 14001 2. Remplir ou dépasser les exigences de la législation et de la réglementation fédérales sur l'environnement et adopter des pratiques exemplaires au regard de la gestion de l'eau	A. Élaborer des programmes de gestion de l'environnement pour la qualité et la conservation de l'eau (avant le 31 mars 2002)	I
			A. Améliorer le protocole en matière de gestion de la qualité de l'eau – installations qui appartiennent à l'ADRC et qui utilisent de l'eau de puits (avant le 31 mars 2003)	I
			B. Élaborer et faire connaître des pratiques exemplaires au regard de la conservation de l'eau – installations qui appartiennent à l'ADRC (avant le 31 mars 2002)	I
			C. Intégrer des mesures de conservation de l'eau aux grands projets de construction et de rénovation – là où la chose est possible (à compter du 1 ^{er} avril 2001)	I
Défense nationale	I. Protéger la santé humaine et l'environnement	1. Réduire au minimum la consommation des ressources renouvelables et non renouvelables 2. Réduire au minimum les sources de polluants dans l'environnement naturel	A. Réduire la consommation d'eau traitée de 3 % par rapport à 2000-2001 (avant le 31 mars 2004)	I
			a. Contrôler l'utilisation de l'eau traitée de façon permanente	I
			b. Entretenir les systèmes de distribution d'eau	I
			c. Intégrer des méthodes d'économie d'eau aux projets de rénovation et de construction	I
			d. Revoir les processus industriels qui utilisent de gros volumes d'eau traitée pour déterminer s'ils se prêtent à des solutions plus efficaces en la matière et mettre en œuvre des solutions privilégiées	I
			A. Faire en sorte que les effluents liquides soient conformes aux normes applicables au point de rejet :	
			a. Parachever la mise en œuvre du plan d'optimisation des stations d'épuration des eaux usées (avant le 31 mars 2002)	I
b. Publier des directives nationales sur le contrôle des effluents (sous-ministre adjoint (Infrastructure et Environnement) (avant le 31 mars 2002)	I			
c. Élaborer et mettre en œuvre un plan de contrôle des effluents des égouts pluviaux	I			

Engagements du gouvernement fédéral en matière d'eau douce : Annexe
Stratégies de développement durable - 1997

			d. Contrôler les rejets dans les systèmes de traitement municipaux (assurer la conformité avec les normes locales)	I
Développement des ressources humaines Canada	I. Assurer l'écologisation des opérations du Ministère	1. Accroître les économies d'énergie et d'eau dans les immeubles de DRHC	A. Voir à ce que le programme global de sensibilisation à l'environnement comporte un volet de sensibilisation à la conservation de l'eau et de l'énergie. Cette cible doit toucher : a. 10 % du personnel avant le 31 mars 2002 b. 35 % du personnel avant le 31 mars 2003	I I
Gendarmerie royale du Canada (La GRC a déposé volontairement une SDD)	Note : Dans sa SDD de 2001, la GRC n'a cerné aucun but précis en matière d'eau	1. Réduire la consommation d'eau et assurer la qualité de l'eau dans les installations appartenant à la GRC	A. Réduire la consommation d'eau de 10 % par rapport à l'année de base 2000 (avant le 31 mars 2003) : a. Vérifier tous les immeubles de Catégorie A de la GRC et mettre en œuvre des mesures de modernisation des systèmes là où c'est possible b. Assurer une formation pertinente et faire connaître les initiatives axées sur la conservation de l'eau B. Vérifier régulièrement l'eau de puits et les fosses septiques des propriétés de la GRC, et adopter les mesures qu'exigent les résultats des tests	I I I I
Industrie Canada	Note : Dans sa SDD de 2001, l'IC n'a cerné aucun but précis en matière d'eau	1. Améliorer l'intégration des objectifs de développement durable dans la prise de décisions touchant, entre autres, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des plans et des activités du Ministère.	A. Étoffer la mise en œuvre et l'opérationnalisation du développement durable : a. Améliorer la formation et la sensibilisation concernant le développement durable – diffusion de trucs et astuces permettant d'économiser eau b. Améliorer l'écologisation des opérations - Des études de base sur les principaux enjeux environnementaux (p. ex., vérification de la consommation d'eau) seront menées tous les deux ans dans les installations dont le Ministère a la garde, tandis que des accords de coopération seront conclus avec les clients de TPSGC en ce qui concerne les immeubles que le Ministère loue à long terme	I I
Service correctionnel du Canada (Le SCC a volontairement déposé une SDD)	I. Protéger l'intégrité de l'hydrosphère	1. Maintenir au niveau minimal la contribution du SCC à la pollution de l'eau²	A. Réduire de 50 % les rejets de lixiviats et d'eaux de ruissellement contenant des produits chimiques provenant de sites contaminés³ (avant mars 2004) B. Réduire de 10 % les effluents contenant des bactéries, des engrais et/ou des pesticides provenant d'exploitations agricoles (avant mars 2004) C. Réduire de 50 % les effluents provenant de terres traitées aux pesticides (avant mars 2004) D. Réduire de 20 % les rejets des eaux usées provenant des bâtiments lorsque les eaux usées sont acheminées vers les systèmes municipaux qui ne les traitent pas⁴ (avant mars 2004)	I I I I
	II. Maintenir la disponibilité des ressources naturelles	1. Maintenir au niveau minimal la contribution du SCC à l'épuisement des ressources matérielles individuelles	A. Réduire de 20 % la consommation d'eau (qui passera de 600 L par jour par occupant à 480 L)	I

² Pour tous les cibles, les quantités d'effluents réputées contenir certaines substances particulières seront mesurées par rapport aux concentrations naturelles locales des eaux réceptrices et aux normes les plus rigoureuses de rejet dans de telles eaux. (Source : SDD du SCC pour 2001).

³ Ces rejets englobent les substances qui se déversent dans les eaux réceptrices sans être épurées/complètement épurées; ils ne tiennent pas compte des effluents traités intégralement émanant des stations d'épuration et qui satisfont aux limites réglementaires. (Source : SDD du SCC pour 2001)

⁴ Ces rejets englobent les substances qui se déversent dans les eaux réceptrices sans être épurées/complètement épurées; ils ne tiennent pas compte des rejets habituels d'effluents complètement traités émanant des stations d'épuration des eaux d'égout qui respectent les limites réglementaires. Les programmes de conformité de la réglementation traitent de ce type de rejet. (Source : SDD du SCC pour 2001)

Engagements du gouvernement fédéral en matière d'eau douce : Annexe
Stratégies de développement durable - 1997

			par jour par occupant) (avant mars 2004) :	
			a. Confirmer la consommation d'eau de référence	I
			b. Confirmer les possibilités pratiques de réduction de la consommation d'eau , en se concentrant sur les processus pouvant entraîner une perte d'eau	I
			c. Corriger les processus et/ou installer des dispositifs permettant d'économiser l'eau en fonction des priorités de volume	I
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	I. Écologiser les opérations du Ministère (considéré comme gardien des biens immobiliers du gouvernement et fournisseur d'installations et de locaux aux ministères et organismes fédéraux)	1. Réduire la consommation d'eau	A. Mettre en œuvre des mesures d'économie de l'eau dans toutes les installations de TPSGC appartenant à l'État , lorsqu'il est possible et rentable de le faire (conformément à l'objectif du DDOG) (avant le 31 mars 2004). Continuer de mettre en œuvre des mesures d'économie de l'eau dans les installations restantes (évaluer et définir les possibilités, élaborer des plans de travail, établir des budgets et appliquer les mesures)	I
3. MINISTÈRES/ORGANISMES QUI N'ONT PRIS AUCUN ENGAGEMENT RELATIF À L'EAU				
<p>Agence canadienne de développement international</p> <p>Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec</p> <p>Agence de promotion économique du Canada atlantique</p> <p>Agence Parcs Canada</p> <p>Anciens combattants Canada</p> <p>Bureau du vérificateur général (le BVG a déposé volontairement une SDD)</p> <p>Citoyenneté et Immigration Canada</p> <p>Diversification de l'économie de l'Ouest Canada</p> <p>Finances Canada</p> <p>Justice Canada</p> <p>Patrimoine canadien</p> <p>Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada</p> <p>Solliciteur général Canada</p>				

Source : Stratégies ministérielles de développement durable présentées en 2001

Dans le Tableau 3, on résume les engagements relatifs à l'eau figurant dans les troisièmes Stratégies de développement durable (SDD) présentées par les ministères en 2004; les engagements y sont répartis entre trois volets, selon leur type :

- **Volet 1** – Ministères/organismes ayant pris des engagements relatifs à l'eau qui, débordant des domaines de la conservation de l'eau et de la gestion des eaux usées (engagements relatifs aux efforts d'écologisation des opérations gouvernementales), relèvent d'une gamme plus vaste d'enjeux afférents à l'eau au sein des leurs propres mandats
- **Volet 2** – Ministères/organismes ayant pris des engagements relatifs à l'eau qui se limitent aux domaines de la conservation de l'eau et de la gestion des eaux usées et qui s'inscrivent dans les efforts consentis par le gouvernement pour écologiser ses opérations
- **Volet 3** – Ministères/organismes qui n'ont pas pris d'engagements relatifs à l'eau dans leurs SDD de 2004

Classification des engagements – légende :

I – engagements ministériels internes (écologisation des opérations)

E – engagements externes (qui débordent des opérations ministérielles)

Les **engagements externes** sont en outre distribués en fonction des cinq catégories utilisées dans le document cadre par le Comité interministériel des SMA sur l'eau (CISMAE) :

- Utilisation et économie viables – **V**
- Dangers et prévisions environnementales – **P**
- Santé des écosystèmes – **É**
- Dimension mondiale – **M**
- Santé humaine – **S**

Engagements du gouvernement fédéral en matière d'eau douce : Annexe
Stratégies de développement durable - 1997

TABEAU 3

1. MINISTÈRES/ORGANISMES QUI ONT PRIS DES ENGAGEMENTS TOUCHANT UNE VASTE GAMME D'ENJEUX RELATIFS À L'EAU (ENGAGEMENTS EXTERNES)				
MINISTÈRE / ORGANISME	BUTS	OBJECTIFS	EXTRANTS / CIBLES / MESURES	CLASSIFICATION
Affaires étrangères et Commerce international	I. Veiller à ce que l'engagement du Canada à l'égard du DD soit manifeste dans nos relations bilatérales, régionales et multilatérales	1. Réaliser des progrès relativement aux accords et dossiers internationaux liés à la bonne gouvernance	A. Militer en faveur d'une meilleure gouvernance internationale concernant l'eau , particulièrement avec les partenaires du Canada dans le Nouveau partenariat économique pour le développement de l'Afrique, et réaliser les buts de la Déclaration du millénaire (pour 2006)	E/M
		2. Promouvoir une bonne coordination entre les différents organes et mécanismes internationaux et intergouvernementaux s'occupant de questions liées à l'eau , tant au sein du système des Nations Unies qu'entre les Nations Unies et les institutions financières internationales	Note : dans sa SDD de 2004, le MAECI ne faisait état d'aucune cible liée expressément à l'eau apte à faciliter la réalisation de cet objectif	E/M
Affaires indiennes et du Nord Canada	I. Gestion de l'eau	1. Adopter, pour l'ensemble des collectivités des Premières nations, une stratégie visant l'approvisionnement en eau saine et sécuritaire et le traitement efficace des eaux usées	A. Mettre en œuvre , au cours des cinq prochaines années, une stratégie complète pour la gestion de l'eau des Premières nations (avant décembre 2008)	E/V
Agence canadienne de développement international	I. Bien-être économique – Renforcer l'investissement dans l'agriculture et le développement rural	1. Améliorer la gestion des ressources naturelles (terre/eau) utilisées par l'agriculture.	Note : dans sa SDD de 2004, l'ACDI ne faisait état d'aucune cible précise relative à l'eau apte à faciliter la réalisation de cet objectif	E/V
	II. Développement social – Renforcer la programmation en matière de santé et de nutrition	1. Améliorer les politiques, les programmes et les systèmes de santé, y compris dans le domaine de l'eau et de l'assainissement	A. Assurer l'accès aux ressources en eau et aux services d'assainissement – projets au Cameroun, au Ghana, au Maroc, en Jordanie, au Bénin, au Malawi, au Mozambique, en Mauritanie et en Éthiopie	E/M
	III. Durabilité de l'environnement – Aider à renforcer la capacité de résoudre des problèmes environnementaux (eau et assainissement, par exemple)	1. Renforcer la capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des approches intégrées de gestion des ressources hydriques, y compris l'accès équitable à l'eau potable et aux services d'assainissement	A. Investir dans des pays ou des régions en vue : a. D'assurer l'accès à l'eau et aux services d'assainissement – projets au Cameroun, au Ghana, au Maroc, en Jordanie, au Bénin, au Malawi, au Mozambique, en Mauritanie et en Éthiopie b. Renforcer la capacité des gouvernements, des ONG et des collectivités de gérer le sol et l'eau de manière durable pour promouvoir la conservation des sols dans les pays affectés par la désertification (Ghana, Malawi, Nigeria, Zambie, Mozambique et Tanzanie) c. Soutenir l' amélioration des politiques relatives aux ressources hydriques et la gestion des plans d'eau dans des pays comme le Ghana et le Mozambique ou, encore, dans la région du bassin du Nil	E/M E/M E/M
	IV. Gouvernance – Accorder une attention accrue à la	1. Renforcer la capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies à long terme de gestion des	A. Investir de manière à soutenir le développement des habiletés qui permettent de prévoir les conflits liés à l'accès à l'eau et de négocier/transformer ces conflits grâce à une	E/M

Engagements du gouvernement fédéral en matière d'eau douce : Annexe
Stratégies de développement durable - 1997

	prévention des conflits, à la réconciliation après un conflit, à la consolidation de la paix et à la sécurité	ressources naturelles qui contribuent à la résolution ou à la prévention de conflits, notamment en partageant, en gérant et en développant les eaux transfrontalières	stratégie de consolidation de la paix au Salvador B. Initiatives institutionnelles – contribuer à l'avènement de régimes internationaux plus solides (p. ex. dans le bassin du Nil)	E/M
Agence de promotion économique du Canada atlantique	I. Soutenir les collectivités	1. Contribuer à améliorer les services d'eau et d'égout grâce au Programme Infrastructures Canada	A. Financer jusqu'à 175 projets d'infrastructure de services d'eau et d'égout – travailler en partenariat avec les gouvernements provinciaux, les administrations municipales et d'autres organismes de prestation de services dans le but d'appuyer des projets portant sur les systèmes d'approvisionnement en eau, la distribution d'eau et les systèmes d'égout	E/V

Engagements du gouvernement fédéral en matière d'eau douce : Annexe
Stratégies de développement durable - 1997

<p>Agriculture et Agroalimentaire Canada</p>	<p>I. Atteindre la durabilité environnementale du secteur et réalise des progrès dans les domaines des sols, de l'eau, de l'air et de la biodiversité</p>	<p>1. Améliorer la gérance de la part des producteurs agricoles sur le plan du sol, de l'eau, de l'air et de la biodiversité</p>	<p>Pour 2008 :</p> <p>A. Réduire le risque de contamination de l'eau par l'azote d'origine agricole :</p> <p>a. Cerner et comprendre les activités des producteurs agricoles qui ont des répercussions négatives sur l'eau (mesurer les répercussions des éléments nutritifs, de tous les fumiers et autres résidus organiques et pesticides)</p> <p>b. Répertorier et évaluer les technologies de pointe afin de réduire au minimum la contamination de l'eau (démarche effectuée par les scientifiques d'AAC en collaboration avec le secteur privé)</p> <p>c. Fournir une aide financière aux producteurs pour appuyer des pratiques adéquates de gestion du bétail et des cultures dans les zones riveraines, afin d'amoinrir les répercussions des contaminants agricoles (p. ex. le fumier du bétail, les pesticides utilisés sur les cultures annuelles) sur les cours d'eau</p> <p>d. Élaborer et mettre en œuvre des mécanismes de contrôle plus efficaces afin de réduire les risques pour la santé humaine (composante de la Surveillance de la qualité de l'eau) (démarche effectuée par les scientifiques d'AAC en collaboration avec Santé Canada)</p> <p>B. Réduire le taux moyen estimatif d'érosion hydrique des terres agricoles :</p> <p>a. Appuyer la plantation d'arbres et d'arbustes à des fins non forestières chez les producteurs agricoles du Canada afin d'en tirer des avantages agricoles et environnementaux liés à la conservation des eaux</p> <p>C. Réaliser une analyse environnementale de base de toutes les exploitations agricoles pour déterminer si certaines d'entre ces dernières et/ou des régions agricoles représentent un risque important pour l'environnement</p> <p>D. Réaliser un plan environnemental à la ferme pour toutes les exploitations agricoles lorsque l'activité agricole représente un risque important pour l'environnement (risque établi au cours du processus susmentionné)</p> <p>E. Mettre en œuvre un plan environnemental à la ferme dans au moins 75 % des fermes où l'on a établi, dans le cadre du processus susmentionné, que l'activité agricole représentait un risque important; ce faisant, prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer la gestion des éléments nutritifs, des terres et de l'eau :</p> <p>a. Fournir, aux gens qui prennent des décisions sur l'utilisation des terres, les meilleurs renseignements sur les terres et les eaux de même que des systèmes de soutien qui facilitent la prise des meilleures décisions</p> <p>b. Fournir du financement aux producteurs afin d'encourager l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques à la ferme dans le domaine de la gestion des éléments nutritifs et de la gestion des terres et des eaux</p> <p>c. Fournir une aide technique et financière aux Canadiens des milieux ruraux pour la création d'une infrastructure d'approvisionnement en eau dans toutes les provinces</p>	<p>E/É E/É</p> <p>E/V</p> <p>E/V</p> <p>E/É</p> <p>E/É</p> <p>E/V</p> <p>E/É</p> <p>E/V</p> <p>E/V</p> <p>E/V</p> <p>E/V</p> <p>E/V</p>
---	--	---	---	--

Engagements du gouvernement fédéral en matière d'eau douce : Annexe
Stratégies de développement durable - 1997

			d. Entreprendre un travail stratégique qui permettra d'améliorer l'ensemble des connaissances sur les ressources en eau et la capacité de prise de décisions des personnes habitant les zones rurales agricoles concernant l'aménagement des eaux	E/V
	II. S'efforcer de prêcher par l'exemple afin de réduire son empreinte écologique	1. Réduire au minimum l'impact de ses opérations sur l'environnement	A. Intégrer les pratiques exemplaires suivantes aux opérations ministérielles de gestion de l'eau: a. Déterminer les possibilités d'économiser l'eau – procéder à la vérification de la gestion de l'eau et des eaux usées aux principales installations d'AAC (avant le 31 mars 2006) b. Dresser et mettre en œuvre des plans de conservation de l'eau et optimiser les économies d'eau – plans d'action pour la gestion de l'eau et des eaux usées à chaque installation étudiée (avant le 31 mars 2007) c. Tenir compte d'équipement utilisant l'eau de façon efficace lors des prochains achats d. Utiliser les eaux ménagères pour l'aménagement paysager et l'irrigation lorsque cela est possible	I I I I
Environnement Canada	I. Faciliter, auprès des institutions et des citoyens du Canada, la prise de décisions éclairées favorables au développement durable	1. Soutenir le développement durable – en collaborant à un réseau canadien des sciences de l'environnement intégré et performant 2. Influencer les décideurs – en intégrant de façon efficace les connaissances et les indicateurs sur les facteurs socioéconomiques, le capital naturel et l'environnement et en les diffusant 3. Renforcer les capacités de prévision et de partage de l'information visant à réduire l'incidence des menaces environnementales sur la santé et la sécurité des Canadiens	A. Renforcer les sciences de l'eau et nos connaissances dans ce domaine par de nouvelles initiatives de collaboration avec les intervenants pour l'élaboration d'outils d'analyse intégrée des enjeux relatifs à la qualité, à la quantité et à l'utilisation durable de l'eau, et la mise en œuvre de stratégies A. Élaborer des normes agroenvironnementales nationales en matière de qualité et de conservation de l'eau , de pesticides, de qualité de l'air et de biodiversité A. Améliorer les prévisions des crues et communiquer aux intervenants des provinces des renseignements scientifiques sur les volumes d'eau – pour mieux avertir les Canadiens en cas d'inondation	E/P E/É E/P
	II. Soutenir efficacement la mise en œuvre du développement durable par le truchement des partenariats du Ministère	1. Favoriser la productivité et la performance environnementale de l'industrie canadienne – grâce aux partenariats d'Environnement Canada avec le secteur des entreprises	A. Catalyser l'application des innovations technologiques de réduction des polluants et des émissions ayant des répercussions sur l'air, l'eau et les changements climatiques – par l'entremise du Réseau d'innovation technologique environnementale, le point de convergence technologique du Réseau canadien des sciences environnementales B. Préparer la documentation et fournir une expertise pour la prestation de la Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations – en partenariat avec AINC et Santé Canada	E/V E/V
Finances Canada	I. Intégrer le développement durable à l'économie mondiale	1. Faire participer les institutions financières internationales	A. Travailler de concert avec les conseils d'administration de la Banque mondiale et de la BERD à l'appui d'activités qui favorisent le développement durable. Dans les prochaines années, l'eau occupera sans doute une plus grande place dans les activités des institutions financières internationales, et le Ministère élaborera sa position au sujet de cette ressource cruciale en étroite collaboration avec d'autres ministères et avec la société civile	E/M
	II. Bâtir l'avenir	1. Mettre en œuvre les grandes priorités environnementales fédérales en matière de développement durable	A. Collaborer avec d'autres ministères pour évaluer la gestion horizontale fédérale de la politique sur l'eau	I

Engagements du gouvernement fédéral en matière d'eau douce : Annexe
Stratégies de développement durable - 1997

	III. Écologiser les opérations	1. Mettre au point des outils et des guides et maintenir les programmes actuels à l'appui de la mise en œuvre de pratiques exemplaires	A. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à réduire la consommation des ressources (pour 2005); dans le cadre de cette stratégie, on cherchera notamment à : a. Organiser des campagnes de sensibilisation à la conservation de l'eau et de l'énergie et au réacheminement des déchets b. Travailler en partenariat avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour obtenir des données de mesure du rendement à l'égard de la consommation d'énergie, de la gestion des déchets et de la consommation de l'eau	I I
Industrie Canada	I. Innover tout en favorisant le développement durable	1. Accroître la commercialisation et l'adoption de technologies et d'outils écoefficaces	A. Travailler en partenariat avec l'industrie et d'autres intervenants pour montrer la part de l'écoefficacité dans l'amélioration de la performance environnementale en renforçant la R-D et les compétences (avant décembre 2006) : a. Renforcer la R-D et les compétences – Industrie Canada participera au processus de gestion pour étayer les Réseaux de centres d'excellence (RCE), y compris dans le domaine de la recherche sur les eaux (Réseau canadien de l'eau) ; b. Appliquer les outils au marché – Industrie Canada mettra à contribution les secteurs de la construction, de l'architecture et de l'ingénierie pour s'attaquer aux dossiers du changement climatique en défendant des politiques axées sur les problèmes relatifs à l'eau et aux eaux usées , notamment au regard de mécanismes permettant d'assurer un financement durable de l'infrastructure d'approvisionnement en eau	E/P E/V
Ressources naturelles Canada	I. Faire en sorte que les Canadiens prennent des décisions judicieuses à l'appui du développement durable	1. Entreprendre des activités de science et technologie et élaborer des stratégies favorables à la bonne intendance des ressources 2. Mieux faire connaître l'approvisionnement en ressources en eau et réduire le plus possible l'incidence des activités des secteurs des ressources naturelles sur les écosystèmes aquatiques	A. Formuler des commentaires sur les teneurs de fonds géochimiques naturelles pour les politiques fédérales et provinciales visant la qualité de l'eau (pour 2005) Ressources en eau souterraine A. Établir des cartes pour 20 % des principaux aquifères régionaux (pour 2006) B. Terminer les projets régionaux actuellement en cours, conformément aux normes proposées par le Cadre canadien de collaboration en matière d'eau souterraine (pour 2006) C. Produire des cartes sur la qualité naturelle de l'eau souterraine des aquifères régionaux (pour 2006) D. Établir une base de données nationale sur l'eau souterraine (pour 2006) E. Élaborer et mettre en œuvre des approches pour évaluer l'incidence sur l'eau souterraine de l'utilisation des terres et du changement climatique (pour 2006) Bilan de l'eau de surface F. Terminer le relevé canadien des bilans annuels des sous-sous-bassins hydrographiques dans les conditions actuelles et projetées (pour 2006) G. Produire un dossier sur l'évolution des couvertures de neige au Canada depuis 1985 (pour 2006)	E/P E/P E/P E/P E/P E/P E/P

Engagements du gouvernement fédéral en matière d'eau douce : Annexe
Stratégies de développement durable - 1997

			<p><i>Incidence du changement climatique sur les ressources en eau</i> H. Produire une évaluation des coûts liés au changement climatique et des répercussions d'une diminution des ressources en eau sur l'agriculture et l'économie des Prairies (pour 2006)</p>	E/P
			<p>I. Élaborer un cadre d'évaluation intégré pouvant être utilisé pour mettre à l'essai des scénarios des coûts selon différentes hypothèses socioéconomiques relatives au changement climatique (pour 2006)</p>	E/P
			<p><i>Consommation d'eau douce pour la production de pétrole et de gaz</i> J. Établir une installation de recherche sur les résidus de sables bitumineux dont les travaux seraient axés sur la gestion des résidus et de l'eau (pour 2004)</p>	E/P
			<p>K. Établir un programme de recherche pluriannuel pour le développement de technologies de production traditionnelle de pétrole au XXI^e siècle par injection d'eau (pour 2004)</p>	E/P
			<p><i>Liens entre les écosystèmes forestiers et l'eau</i> L. Publier un rapport de synthèse sur le rôle des forêts et l'incidence de l'aménagement des forêts sur les ressources en eau du Canada (pour 2004)</p>	E/É
			<p><i>Effluents miniers/métallurgiques et effluents d'usine</i> M. Mettre à l'essai des technologies qui ont recours à des bactéries pour traiter naturellement les contaminants présents dans les effluents miniers (pour 2004)</p>	E/É
			<p>N. Présenter un rapport scientifique et des exposés de conférence sur les processus biologiques et chimiques intervenant dans les systèmes de traitement passif afin d'accroître leur utilisation dans les mines au Canada (pour 2005)</p>	E/É
			<p>O. Préparer un rapport scientifique et des exposés de conférence sur l'utilisation des algues et des boues de papeterie comme agent absorbant des métaux dans le traitement des effluents miniers (pour 2006)</p>	E/É
			<p>P. Effectuer une étude sur le comportement géochimique du cuivre, du zinc et du cadmium dans les eaux réceptrices (pour 2004)</p>	E/É
			<p><i>Modélisation de l'écoulement fluvial</i> – atténuer l'incidence des projets de développement hydroélectrique sur les écosystèmes aquatiques</p>	
			<p>Q. Recueillir de l'information sur des technologies et des approches novatrices d'atténuation des impacts à des installations hydroélectriques choisies du Canada et en rendre compte. Procéder à une analyse de l'écart pour cerner d'autres besoins en R-D touchant la gestion de l'habitat, les passes pour les poissons et les opérations de gestion de l'eau (pour 2005)</p>	E/P
			<p>R. Élaborer trois nouveaux outils de modélisation pour évaluer l'écoulement fluvial – à l'intention des services publics et des organismes de réglementation fédéraux et provinciaux (pour 2006)</p>	E/P

Engagements du gouvernement fédéral en matière d'eau douce : Annexe
Stratégies de développement durable - 1997

			<p>Répercussions des changements climatiques sur les petites installations hydroélectriques</p> <p>S. Procéder à l'étalonnage et à la validation d'un modèle hydrologique pour l'évaluation des petites installations hydroélectriques du Canada (pour 2006)</p> <p>T. Procéder à l'étalonnage et à la validation des modèles extrêmes au Canada (pour 2007)</p> <p>U. Comparer des scénarios climatiques actuels et futurs de petits bassins hydrographiques représentant divers régimes hydrologiques au Canada (pour 2008)</p>	<p>E/P</p> <p>E/P</p> <p>E/P</p>
	II. Faire en sorte que RNCan fasse preuve de son engagement à l'égard du développement durable dans ses opérations	1. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à améliorer l'utilisation judicieuse des ressources	<p>A. Mener des consultations sur la stratégie provisoire d'économie d'eau de RNCan, puis finaliser et faire approuver la stratégie (pour 2004)</p> <p>B. Recueillir des données de référence sur la consommation d'eau (pour 2005)</p> <p>C. Fixer une cible de réduction de consommation d'eau aux installations de RNCan (pour 2006)</p>	<p>I</p> <p>I</p> <p>I</p>
Santé Canada	I. Favoriser la création de milieux sociaux et physiques sains	1. S'engager à renforcer les partenariats dans les domaines de la santé, de l'environnement et du développement durable afin de contribuer à l'émergence d'environnements plus sains et d'aider à rendre les aliments et les produits plus sûrs pour les Canadiens	<p>A. Continuer à formuler les <i>Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada</i>, la source de toutes les exigences relatives à l'eau potable au Canada; en partenariat avec les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux de la Santé et de l'Environnement, mettre au point une approche intégrée, de la source au robinet, pour la qualité de l'eau potable au Canada</p> <p>B. Travailler avec d'autres ministères fédéraux à dresser un cadre de conformité pour la qualité de l'eau potable dans les secteurs de compétence fédérale</p>	<p>E/S</p> <p>E/S</p>
	II. Réduire au minimum les incidences des activités et des opérations matérielles du Ministère	1. Contribuer à rendre les environnements plus sains et les produits plus sûrs pour les Canadiens en adoptant une approche de prévention de la pollution	A. Réaliser une étude d'impact sur l'environnement et préparer un guide et un plan d'action à l'intention du personnel travaillant aux programmes ministériels. L'objectif sera de cerner, de prioriser et de proposer des dossiers ministériels à retenir en vue de l'intégration d'une approche de prévention de la pollution à l'administration des programmes. Les dossiers visés dans ce guide et ce plan d'action pourraient inclure, sans s'y limiter, la conservation de l'eau, la réduction des rejets dans l'atmosphère, l'approvisionnement écologique et la réduction des déchets (avant mars 2005)	I
Transports Canada	I. Améliorer le rendement des transporteurs et des exploitants	1. Réduire et prévenir la pollution maritime – normes de l'Organisation maritime internationale sur la pollution des mers	A. Élaborer de nouveaux règlements et normes sur la gestion des eaux de ballast au Canada (pour 2004-2005)	E/É
	II. Améliorer la gestion des opérations et des terres de Transports Canada	1. Mettre en œuvre un programme d'eau potable s'appliquant aux installations que possède/qu'exploite Transports Canada	<p>A. Assurer, en tout temps, des réserves d'eau potable saine dans les installations que le Ministère possède et exploite :</p> <p>a. Dresser un inventaire de toutes les installations que possède/qu'exploite Transports Canada et qui assurent l'alimentation en eau potable des employés et du public</p> <p>b. Utiliser le Programme fédéral d'eau potable comme guide pour créer un programme d'eau potable à l'intention de Transports Canada</p>	<p>I</p> <p>I</p> <p>I</p>

Engagements du gouvernement fédéral en matière d'eau douce : Annexe
Stratégies de développement durable - 1997

		2. Élaborer et mettre en œuvre un programme de formation à l'intention des employés sur le Programme d'eau potable du Ministère	A. Élaborer un cours ministériel de formation sur l'eau potable saine (cours qui sera offert dans toutes les installations que possède/qu'exploite Transports Canada) : a. Préparer un cours de formation propre à Transports Canada (pour 2005-2006) b. Offrir le cours une fois par exercice financier jusqu'en 2006-2007	I I
--	--	--	--	--------

2. MINISTÈRES/ORGANISMES QUI N'ONT PRIS QUE DES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE CONSERVATION D'EAU ET DE GESTION DES EAUX USÉES – ENGAGEMENTS QUI S'INSCRIVENT DANS LES EFFORTS D'ÉCOLOGISATION DES OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES (ENGAGEMENTS INTERNES)

Agence du revenu du Canada	I. Réduire l'incidence des opérations sur la terre, l'air et l'eau		Note : dans sa SDD de 2004, l'Agence du revenu du Canada ne faisait état d'aucune cible précise relative à l'eau	I
Défense nationale			Les engagements figurant ci-après représentaient auparavant des cibles des SDD; elles ont, depuis, été intégrées aux décisions et aux opérations quotidiennes. Mais parce que ces questions sont susceptibles de présenter un intérêt interministériel ou « horizontal », il est souhaitable de maintenir leur visibilité et de démontrer l'engagement à long terme du MDN face à des améliorations continues A. Gérer l' eau potable de façon responsable B. Gérer les effluents liquides de façon responsable	I I
Développement des ressources humaines Canada			Note : Récemment créés (le 12 décembre 2003), le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences et celui du Développement social déposeront et mettront en œuvre la Stratégie de développement durable de Développement des ressources humaines Canada et présenteront des stratégies ministérielles distinctes en 2006 Poursuivre les initiatives axées sur la réduction de la consommation d'eau prévues dans la SDD de 2001 (les initiatives avaient trait à la sensibilisation à la consommation d'eau auprès des employés de DRHC); la SDD de 2004 ne faisait état d'aucune cible précise	I
Patrimoine canadien	I. Intégrer le développement durable aux programmes et aux politiques de Patrimoine canadien (politiques ou programmes réalisés directement par celui-ci ou mis en œuvre dans le cadre de partenariats)	1. Améliorer l'efficacité du portefeuille de Patrimoine canadien	Note : Les cibles courantes s'articulent autour des composantes suivantes de l'efficacité : la conservation de l'eau , la consommation de l'énergie et la réduction des déchets A. Procéder à des consultations au sujet des approches possibles auprès des agences / sociétés d'État faisant partie du portefeuille de Patrimoine canadien afin de discuter comment elles peuvent devenir plus efficaces (avant le 31 mars 2005)	I
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	I. Aider les ministères à établir et à réaliser des buts de développement durable et à en faire rapport	1. Gestion horizontale : eau – établir un barème pour les dépenses et les résultats ; pour aider le CCEDD et le Comité interministériel des SMA sur l'eau (CISMAE) à donner suite à leurs priorités, le SCT élaborera un barème pour les dépenses et les résultats selon les consignes émises par le CISMAE	A. Diriger la collecte de renseignements sur les politiques et les programmes axés sur l'eau auprès de tous les ministères fédéraux participants, sous la gouverne du CISMAE (avant février 2004)	I

3. MINISTÈRES/ORGANISMES QUI N'ONT PRIS AUCUN ENGAGEMENT RELATIF À L'EAU

Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'ACEE a déposé volontairement une SDD)

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Agence Parcs Canada

Anciens combattants Canada

Bureau du vérificateur général (le BVG a déposé volontairement une SDD)

Citoyenneté et Immigration Canada

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

Gendarmerie royale du Canada (la GRC a déposé volontairement une SDD)

Justice Canada

Pêches et Océans Canada (le MPO n'a pas présenté de SDD en 2004; à la suite du parachèvement du Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement, les responsables élaboreront une SDD globale qu'ils déposeront devant le Parlement en 2004-2005)

Solliciteur général Canada (au moment du dépôt de la troisième SDD, le solliciteur général était passé sous la responsabilité du nouveau ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada; le nouveau ministère déposera sa première SDD en 2006)

Source : Stratégies ministérielles de développement durable présentées en 2004